



FRANÇAISE
DES JEUX

COMMUNIQUE

Les Jeux de loterie ne sont pas des machines à sous

La Française des Jeux a pris connaissance avec étonnement de l'action en justice déposée par le Syndicat des Casinos modernes à son endroit.

L'organisation des jeux en France est réglementée par la loi et par décret. La réglementation prévoit que l'exploitation des jeux d'argent, quand elle n'est pas complètement prohibée, ne peut être exercée que par certains opérateurs et dans certaines conditions. Le principe est le cloisonnement entre opérateurs, en fonction du type de jeu exploité. Ainsi, l'organisation des paris hippiques est confiée au PMU, les jeux de loteries et de pronostics sportifs à la Française des Jeux. Quant aux jeux de table et aux machines à sous, leur exploitation est confiée aux Casinos.

C'est semble-t-il le fondement même de cette organisation que Le Syndicat des Casinos modernes souhaite remettre en cause et selon l'aveu de son porte parole, par ailleurs avocat des bookmakers et opérateurs en ligne « de contraindre l'Etat à négocier ».

Pour mémoire, la Française des jeux opère sur Internet depuis 2001, son site ne propose que des jeux de loteries et de pronostics sportifs préalablement autorisés. Elle précise que, par ailleurs, son site n'est accessible qu'aux résidents français, ayant plus de 18 ans, que la mise hebdomadaire y est limitée (500 euros) et que les gros gains de ses joueurs sont directement versés sur leurs comptes bancaires et non sur un compte joueur. Cette activité de la Française des Jeux sur Internet représente 0,8% de son chiffre d'affaires. Il s'agit d'un canal de distribution de ses jeux, son réseau de distribution prioritaire restant son réseau de détaillants.

En outre, les jeux de loterie sont taxés directement sur les mises alors que les Casinos le sont sur le produit brut des jeux (mises des joueurs moins gains). La différence de taux de taxation entre loteries et machines à sous est, ramenée aux mises, énorme.

Le taux de retour aux joueurs de la Française des Jeux est compris entre 45 et 70 % à comparer à 90 à 95 % pour les machines à sous. Ainsi, les jeux de loterie ne sont pas des machines à sous.

La Française des Jeux souhaite rappeler que les Cybers Casinos sont interdits en Australie, aux Etats-Unis, en France et dans la majorité des pays d'Europe.

Boulogne,
Le 11 avril 2006